

## Rupture sur le terrain de l'inclusivité | Le pape appelé à s'excuser

**Genève** ► Après cinq ans de vie commune, le Lab et l'antenne LGBTI de l'Eglise protestante de Genève se séparent pour poursuivre deux missions distinctes, où l'inclusivité restera une préoccupation centrale.

L'annonce est tombée le 11 mai : «A la suite d'un grave conflit, surgi au printemps 2020 entre les responsables du Lab et de l'antenne LGBTI, et après avoir tout tenté pour le régler», l'Eglise protestante de Genève (EPG) informait ses membres engagés avoir pris la décision, durant l'hiver 2020, de séparer ces deux entités.

Depuis sa création en janvier 2016, l'antenne LGBTI était partie intégrante du ministère jeunesse Le Lab, installé au temple de Plainpalais. Cette antenne pionnière en matière d'inclusivité avait d'ailleurs largement contribué à asseoir l'identité du Lab en tant qu'Eglise jeune et inclusive, et ce au-delà même du cercle purement ecclésial. Désormais, Caroline Costa, pasteur et théologienne responsable du Lab, et Adrian Stiefel, chargé de ministère sur les questions

LGBTI, œuvreront séparément. «Le Lab a servi d'incubateur pour que l'antenne LGBTI puisse naître», reconnaît pour sa part Adrian Stiefel. Il ajoute cependant que face au succès rencontré et pour répondre aux différentes requêtes de son audience, il était de toute façon devenu nécessaire «de développer une structure qui soit un véritable bureau cantonal, en direction de toute l'Eglise mais aussi du

**«Le LAB est fier d'avoir créé cette première antenne LGBTI dans l'histoire de notre Eglise»** *Carolina Costa*

secteur associatif et socio-culturel», et qui ne reste donc pas seulement dans le cadre du ministère jeunesse du Lab. «Au fil des années, on a réalisé que les demandes et besoins auxquels on fai-

sait face dépassaient le public jeunesse et ecclésial du Lab», commente-t-il.

Les deux missions se déploieront désormais distinctement, le divorce étant apparu comme la meilleure issue. En tant que nouveau secrétaire général adjoint mission (SGAM), le pasteur Emmanuel Rolland a donc été chargé de «trouver une terre d'accueil» pour l'antenne, qui déménage dans les locaux de la Maison de paroisse de Saint-Gervais, de la région paroissiale «Centre-Ville Rive-Droite». Renommée pour l'occasion «Antenne LGBTI Genève», l'antenne se définit dès lors comme bureau cantonal de l'Eglise protestante de Genève pour ces questions.

De son côté, Carolina Costa note que «le LAB est fier d'avoir créé cette première antenne LGBTI dans l'histoire de notre Eglise, qui a permis plus d'inclusivité des personnes LGBTIQ+ et de favoriser notamment la décision d'accorder enfin la bénédiction des couples de même sexe en 2019».

PROTESTANTISME

**Canada** ► Le ministre canadien des Services aux Autochtones, Marc Miller, a appelé le pape François à présenter des excuses pour le rôle que l'Eglise catholique a joué dans le système des pensionnats dans le pays. Des enfants autochtones ont subi pendant plus d'un siècle de mauvais traitements dans ces institutions. Les pensionnats fédéraux, créés il y a plus d'un siècle, avaient pour but de retirer les enfants autochtones à leurs communautés et de les assimiler à la culture dominante. Quelque 150 000 enfants amérindiens, métis et inuits ont été placés de force dans plus de 130 pensionnats à travers le pays, coupés de leurs familles, de leur langue et de leur culture. En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a qualifié ce système de «génocide culturel». Le traumatisme a été ravivé par la découverte, fin mai, des restes de 215 enfants enfouis sur le site d'un ancien pensionnat de Colombie-Britannique, dans l'ouest du pays. Une enquête est en cours pour déterminer la cause de leur mort.

En 2015, la Commission avait déjà recommandé au pape de présenter, au nom

de l'Eglise catholique, des excuses aux survivants, à leurs familles ainsi qu'aux collectivités concernées pour les mauvais traitements sur les plans spirituel, culturel, émotionnel, physique et sexuel subis par les enfants dans ces pensionnats souvent gérés par des religieux et des religieuses. Deux ans plus tard, lors d'une visite officielle au Vatican, le premier ministre, Justin Trudeau, avait personnellement demandé au pape François d'envisager un tel geste symbolique.

La Conférence des évêques catholiques du Canada avait cependant estimé en 2018 que le pape ne pouvait pas s'excuser personnellement pour les pensionnats, même s'il n'avait pas hésité à reconnaître les injustices que vivent les autochtones du monde entier. Une demande d'excuse réitérée début juin par le ministre Marc Miller, à la suite de la macabre découverte de la Colombie-Britannique, rapporte le journal québécois *Le Devoir*. Le responsable trouve «honteux» qu'aucune excuse n'ait été présentée à ce jour et il estime que la responsabilité repose sur les épaules des évêques au Canada. **CATH.CH**

Le pape a opéré une révision substantielle du code de droit canon dans l'Eglise catholique, adaptant le droit ecclésiastique notamment aux cas d'abus sexuels

## Le droit canon s'arme contre les abus

**Eglise catholique** ► Le Code de droit canonique actuel prévoit de punir les abus sexuels commis par le clergé contre les mineurs sous le simple intitulé du non-respect du sixième commandement de la Bible («Tu ne commettras pas l'adultère»). Or cette formulation axée sur le non-respect du célibat était dénoncée comme désuète, voire obscure, en termes de justice civile, au regard de l'avalanche de scandales de pédophilie dévoilés ces dernières années au sein de l'Eglise.

Le Vatican a présenté mardi un remaniement assez profond de l'un des sept livres de son «droit canon» de 1983, qui contient les sanctions pénales de l'Eglise catholique, changements qui entreront en vigueur en décembre. Le pape a justifié cette révision du chapitre VI portant sur les «sanctions pénales dans l'Eglise» par la volonté d'adapter les peines et les sanctions «aux changements sociaux et aux nouveaux besoins du peuple de Dieu». «Il est devenu évident que la discipline pénale promulguée par saint Jean Paul II le 25 janvier 1983 dans le Code de droit canonique devait [...] être révisée», explique-t-il en introduction de sa Constitution apostolique.

### Prescription modifiée

Les plus importantes modifications concernent la question des abus sur mineurs. Jusqu'alors considérés uniquement comme des délits contre «les obligations spéciales» propres au sacerdoce au même titre que la rupture du vœu de chasteté, ils seront désormais aussi considérés comme des délits contre la vie, et «la dignité» – terme ajouté dans la révision – et la liberté humaine (Titre VI). Sont concernés les abus sexuels commis par des clercs sur des mineurs mais aussi sur des per-



En février 2019, des victimes d'abus manifestent devant le Vatican à l'occasion d'un sommet épiscopal sur le sujet. KEYSTONE

sonnes affectées par une quelconque fragilité.

Les laïcs dans l'exercice de leur mission ecclésiale sont eux aussi concernés par cette même modification. La prescription pour ces derniers passe à sept ans, contre cinq ans auparavant. Pour les clercs, elle atteint désormais vingt ans. La révision du droit canonique prend aussi quelques précautions

pour s'assurer de la bonne application des peines, tant pour la personne condamnée que pour les autorités épiscopales, insérant une notion de «vigilance» à plusieurs reprises.

Sera également punie toute personne qui conduit un mineur à «participer à des exhibitions pornographiques» ou qui conserve des images pédo-pornographiques, une peine pou-

vant aller jusqu'au renvoi de l'Eglise.

### Les demandes des victimes

Avant un sommet inédit, convoqué par le pape en février 2019, en présence de 114 présidents d'épiscopats de tous les continents pour lutter contre les agressions sexuelles de mineurs par des membres du clergé, les

victimes avaient dressé une longue liste de revendications. «Une définition claire» de l'agression sexuelle sur mineur est nécessaire pour aider les dirigeants de l'Eglise et non pas une «vague loi canon parlant de délits contre le sixième commandement du décalogue» avait notamment plaidé Marie Collins, une victime irlandaise qui a siégé dans la commission

antipédophile du Vatican avant de démissionner avec fracas en 2017.

Sans être une révolution, il s'agit d'un pas supplémentaire dans l'arsenal de lutte contre la pédocriminalité souhaitée par le pape François. La nouvelle législation vaticane présentée mardi incorpore par ailleurs de nouveaux délits comme la tentative d'ordonner des femmes, un acte qui encourt la peine d'excommunication, peut-on lire, comme un rappel à l'ordre aux plus progressistes de l'Eglise qui plaident pour cette ouverture.

**«Une définition claire de l'agression sexuelle sur mineur est nécessaire»**

Marie Collins

Le texte législatif comporte également de nouvelles normes en matière d'économie de manière à répondre aux récents litiges qui ont secoué le Saint-Siège. Désormais, «le clerc ou le religieux qui, outre les cas déjà prévus par le droit, commet un délit en matière économique» sera puni de peines expiatoires avec l'obligation de réparer le dommage commis. L'interdiction de donner ou promettre quoi que ce soit pour inciter quelqu'un exerçant un office ou une charge dans l'Eglise «omette» d'agir illégitimement (Can. 1377) est stipulée. De même, celui qui accepte ces dons ou promesses sera puni selon la gravité du délit. De nouvelles normes qui pourraient être utiles pour prévenir tout risque de corruption.

ATS